Responsabilité délictuelle et négligence : comparaison avec la Suisse

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Prescription

Une action délictuelle doit être intentée dans un délai de six ans à compter de la naissance de la cause d'action, soit, pour la négligence, la date du dommage.[1] Pour un dommage latent, tel qu'une vulnérabilité introduite des années avant d'être exploitée, le délai est étendu à trois ans à compter de la date à laquelle le demandeur disposait des connaissances nécessaires pour agir, sous réserve d'un délai butoir de quinze ans.[2] Les actions pour violation du trust contre un trustee ayant participé à la fraude ne sont soumises à aucun délai de prescription. C'est un avantage supplémentaire à fonder l'action sur l'equity lorsque les faits le permettent.[3]

Le droit suisse de la responsabilité délictuelle selon l'art. 41 CO exige un acte illicite, ce qui, pour une perte purement économique, signifie la violation d'une norme destinée à protéger le patrimoine du demandeur. Cette exigence est plus stricte que le critère *Spandeck* et rend les actions en négligence pour perte purement économique plus difficiles en Suisse qu'à Singapour. En revanche, le droit suisse

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

offre la voie de la société simple contre les participants à une DAO, ainsi que la responsabilité causale de l'employeur selon l'art. 55 CO, qui ne dépend pas de la même manière de l'exercice des fonctions par l'employé. Un demandeur qui choisit entre les deux fors pour une action délictuelle contre un dépositaire préférera généralement Singapour si le dépositaire s'y trouve. Un demandeur qui poursuit des participants à une DAO pourra trouver la Suisse plus prometteuse. La partie D, chapitre VII, expose le détail du droit suisse.

Action	**Singapour**	**Suisse**
Conservation négligente causant une perte	Devoir selon *Spandeck* ; perte purement économique indemnisable ; l'UCTA encadre les exclusions	Responsabilité contractuelle (art. 97 CO) ; l'art. 100 CO limite les exclusions ; responsabilité délictuelle uniquement en cas de violation d'une norme de protection
Responsabilité du développeur pour un bug du protocole	Question ouverte ; proximité peu probable pour les protocoles décentralisés	Art. 41 CO ; illicéité requise ; question ouverte
Participants à une DAO	Pas de société de personnes automatique ; rechercher les personnes physiques et l'entité qui exercent le contrôle	Société simple (art. 530 ss CO) ; responsabilité solidaire
Rapport négligent d'un auditeur	*Hedley Byrne* à travers *Spandeck* ; clauses de non-responsabilité généralement efficaces	Responsabilité fondée sur la confiance dans des cas limités
Fraude d'un employé	Responsabilité du fait d'autrui selon le critère du lien étroit	Responsabilité de l'employeur selon l'art. 55 CO ; art. 101 CO pour les auxiliaires en matière contractuelle
Prescription	6 ans ; extension pour dommage latent ; aucune pour violation frauduleuse du trust	3 ans à compter de la connaissance, 10 ans en absolu (art. 60 CO révisé en 2020)

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Note pratique

Un dépositaire qui souhaite que son régime de responsabilité résiste devant un tribunal singapourien devrait faire quatre choses. Rédiger les clauses d'exclusion et de limitation de manière à couvrir expressément les actions délictuelles autant que contractuelles. Fixer le plafond à un niveau qui présente un rapport rationnel avec les actifs conservés, car un plafond limité aux seuls frais appelle une contestation fondée sur le caractère raisonnable. Documenter le respect des Technology Risk Management Guidelines de la Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière), car cette documentation prouve que le niveau de diligence requis a été atteint. Enfin, souscrire une assurance qui couvre réellement le vol sur hot wallet, ce qui suppose de lire, avant de signer, les exclusions relatives au « dessaisissement volontaire » (voluntary parting) et à l'« accès non autorisé » (unauthorised access).

Notes

1. Limitation Act 1959, section 6(1)(a). ↩
2. Limitation Act 1959, section 24A (dommage latent). ↩
3. Limitation Act 1959, section 22(1) (aucun délai de prescription pour la violation frauduleuse du trust ou la restitution de biens du trust par le trustee). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.